COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FEVRIER 2008

Le 29 Février 2008, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 25/02/2008.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - MASSOTTE Philippe – GAY Marie-Claude - GOURIET Laurent - GOURIET Bernard - CHAMBELLANT Bruno - PERNOT Michel
Absent excusé : MALNUIT Anne-Marie – FOUCHAULT Xavier -
Absent non excusé : BALLAND Patrick
Adoption du Compte-rendu du

SMTS – RETRAIT DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Prauthoy en Montsaugeonnais a demandé son retrait du Syndicat Mixte de Transport Scolaire Langres-Longeau.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le retrait de la Communauté de Communes de Prauthoy en Montsaugeonnais du SMTS à compter du 5 Juillet 2008.

SMTS – MODIFICATION DES STATUTS

Par délibération du comité syndical, le 5 février 2008, le comité syndical, à l'unanimité a accepté la modification des statuts du S.M.T.S Langres-Longeau à compter du 5 juillet 2008, suite à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey pour prendre la compétence AO2, et suite à la demande de la Communauté de Communes de Prauthoy en Montsaugeonnais pour reprendre la gestion de la ligne Vaux/Langres.
Après lecture des statuts et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la modification des statuts du S.M.T.S applicable à compter de la rentrée de septembre 2008.

A.D.A.P.A.H – SERVICE ITINERANT DE NUIT

Après avoir rappelé les précédents délibérations prises par le conseil communautaire en matière d'aide à domicile et en direction des personnes âgées, le conseil communautaire a été informé que l'association d'aide à domicile ADAPAH a décidé de créer un service de garde itinérant de nuit et que ce service devrait démarrer sur la ville de Langres et les communes voisines courant 2007.
A cet effet la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres a modifié ses statuts pour y rajouter au titre des compétences optionnelles (Action Sociale d'Intérêt Communautaire) l'intérêt communautaire suivant en direction des personnes âgées : *participation financière à un service de garde itinérante de nuit*.
Après explications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide:
- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes et de rajouter au titre des compétences optionnelles (Action Sociale d'Intérêt Communautaire) l'intérêt communautaire suivant en direction des personnes âgées : *participation financière à un service de garde itinérante de nuit*.

ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide d'organiser les élections municipales 2008. Un tour de garde est établi de la façon suivante :
ELECTIONS MUNICIPALES

8 à 10 h 00	THIEBAUD Dominique – CHAMBELLANT Bruno
10 à 12 h 00	GAY Marie-Claude – MASSOTTE Philippe
12 à 14 h 00	PERNOT Michel – GOURIET Laurent
14 à 16 h 00	FOUCHAULT Xavier – BALLAND Patrick
16 à 18 h 00	GOURIET Bernard – THIEBAUD Dominique

REFECTION MUR DE SOUTENEMENT CHEMIN CARPE AU PRETRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le mur de soutènement du Chemin de la Carpe au Prêtre s'est éboulé sur une longueur de 15 mètres environ sur la propriété FOUCHAULT.
A cet effet il présente un devis établi par la SARL ELORRIOROZ de Torcenay pour la réfection de ce mur s'élevant à la somme de 23 578,46 H.T, soit 28 199,84 € TTC.
Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération d'investissement.

Poste de dépenses	Montant H.T
Travaux de réfection mur de soutènement	23 578 €
TOTAL GENERAL	**23 578 €**

Subventions sollicitées	Pourcentage	Montant
Département – FTI – FAL	20%	4 716 €
ETAT – DGE	20%	4 716 €
TOTAL GENERAL	**40%**	**9 432 €**

Commune de BOURG	Pourcentage	Montant
Emprunt et /ou autofinancement	**60 %**	**14 146 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- adopte le projet de l'opération d'investissement
- programme la réalisation de cette opération en 2008
- arrête les modalités de financement définies ci-dessus
- décide l'inscription des travaux au budget primitif 2008 – budget principal – article 2315 – programme « Réfection mur soutènement Chemin Carpe au Prêtre »
- sollicite auprès de Messieurs le Préfet de la Haute-Marne et le Président Conseil Général les aides mentionnées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ACQUISITION D'UN EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Suite à l'évolution des méthodes de travail par voies informatiques, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un ensemble informatique. A cet effet, elle présente plusieurs devis pour cet équipement, à savoir :
- DSI Informatique de Langres
- MPS FONTAINE de Langres
- ACCES Bureautique de Chaumont
- F@b-Info de Vaux sous Aubigny

Après étude des devis et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- accepte d'acquérir un équipement informatique et opte pour le devis de DSI Informatique de Langres pour un montant de 1 181.35 € HT, soit 1 412,89 € TTC.
- programme la réalisation de cette opération en 2008,
- arrête les modalités de financement définies ci-dessous

Poste de dépenses	**Montant H.T**
Equipement informatique	1 181 €
TOTAL GENERAL	**1 181 €**

Subventions sollicitées	**Pourcentage**	**Montant**
ETAT – DGE	40 %	472 €
TOTAL GENERAL		**472 €**

Commune de Bourg	**Pourcentage**	**Montant**
Emprunt et /ou autofinancement	60 %	709 €

- décide l'inscription cet équipement au budget primitif 2008 – article 2183 Programme « Informatique »
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet, l'aide mentionnée ci-dessus, pour cet équipement.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

EXTENSION RESEAU AEP MAISON PEZZIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une maison d'habitation n'est pas raccordée au réseau d'adduction d'eau potable de la commune. A cet effet il présente un devis établi par la SARL LINOTTE-TOURNEMEULE de Chalindrey pour le raccordement de cette maison au réseau AEP de la commune s'élevant à la somme de 10 042,50 € H.T, soit 12 010,83 € TTC.
Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération d'investissement.

Poste de dépenses	**Montant H.T**
Travaux d'extension réseau A.E.P PEZZIN	10 042,50 €
TOTAL GENERAL	**10 042,50 €**

Subventions sollicitées	**Pourcentage**	**Montant**
Département – FTI – FAL	20%	2 008,50 €
ETAT – DGE	20%	2 008,50 €
TOTAL GENERAL	**40%**	**4 017,00 €**

Commune de BOURG	**Pourcentage**	**Montant**
Emprunt et /ou autofinancement	**60 %**	**6 025,50 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- adopte le projet de l'opération d'investissement
- programme la réalisation de cette opération en 2008
- arrête les modalités de financement définies ci-dessus
- décide l'inscription des travaux au budget primitif 2008 – budget Service des Eaux et d'Assainissement – article 2315 – programme « Extension réseau AEP PEZIN »
- sollicite auprès de Messieurs le Préfet de la Haute-Marne et le Président Conseil Général les aides mentionnées ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

COMPTES DE GESTION 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2007 a été réalisée par le Receveur en poste à PRAUTHOY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune ,
Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2007 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2007

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PERNOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	9 563,67			32 918,10	9 563,67	32 918,10
Opération de l'exercice	12 876,89	22 701,40	47 991,33	81 981,07	60 868,22	104 682,47
TOTAUX	22 440,56	22 701,40	47 991,33	114 899,17	70 431,89	137 600,57
Résultats de clôture		260,84		66 907,84		67 168,68
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		**260,84**		**66 907,84**		**67 168,68**

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PERNOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du service des eaux, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 736,01				6 736,01
Opération de l'exercice	59 538,77	68 933,36	8 808,40	15 400,83	68 347,17	84 334,19
TOTAUX	59 538,77	75 669,37	8 808,40	15 400,83	68 347,17	91 070,20
Résultats de clôture		16 130,60		6 592,43		22 723,03
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		**16 130,60**		**6 592,43**		**22 723,03**

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PERNOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du Budget annexe Lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés						
Opération de l'exercice	5 549,30	0	5 549,30	5 549,47	11 098,60	5 549,47
TOTAUX	5 549,30	0	5 549,30	5 549,47	11 098,60	5 549,47
Résultats de clôture	5 549,30		0	0,17	5 549,13	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	**5 549,30 €**		**0 €**	**0,17 €**	**5 549,13 €**	

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2008

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2008 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : 137 964 €
* Section d'Investissement : 54 429 €

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT 2008

Le Conseil Municipal examine le budget primitif du Service des Eaux 2008 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : 22 261 €
* Section d'Investissement : 25 393 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2008

Le Conseil Municipal examine le budget annexe Lotissement 2008 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget annexe Lotissement, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : 1 014 010 €
* Section d'Investissement : 512 550 €

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LANGRES 2006/2007

Vu le titre de recette émit par la Mairie de Langres et, en l'absence de convention préalable entre les deux communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles de Langres pour l'année scolaire 2006/2007, pour 1 élève en maternelle (500 €) et 3 élèves en primaire (900 €), soit la participation totale de 1.400 €.
- autorise le Maire à émettre un mandat d'un montant de 1.400 € pour le règlement de cette dette.

REMBOURSEMENT ASSURANCES

Suite à la révision du contrat d'assurance multirisque de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque du Cabinet Bailly d'un montant de 266,93 € concernant le remboursement d'un trop payé sur la période du 26/01/2008 au 25/01/2009.